



APPEL A CANDIDATURE

PROGRAMME DE FINANCEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS BASES SUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (PFPSPI-2024)

1 INTRODUCTION

Dans le cadre de sa mission de contribution au développement de ses Etats membres, l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle se propose de financer pour les Etats qui en font la demande des projets alignés à leurs priorités de développement et qui intègrent les outils de propriété intellectuelle pour contribuer à la création des richesses avec un effet multiplicateur sur le plan régional, national ou local.

Les projets ainsi pensés doivent trouver leur ancrage dans un écosystème d'innovation, de création ou de clusters où les acteurs poursuivent tous la même ambition de développement économique et social, et mettent en commun des moyens pour l'atteinte de résultats. La valorisation des actifs de propriété intellectuelle plus précisément des brevets, des marques, des DMI, des indications géographiques, des modèles d'utilité et des marques collectives doivent être au centre de cette dynamique de développement.

Le programme (PFPSPI-2024) est donc un financement mis en place et administré par OAPI.

2 CARACTERISTIQUES

Type d'appel :	National
Dimension du Projet :	Régional /National/Local
Porteur de projet :	Communauté/ Institutions/Organismes étatiques
Date d'ouverture :	05/07/2024
Date de clôture :	15/08/2024 prorogé jusqu'au 30/08/2024
Budget / Programme :	2025-2027
Secteurs d'activités :	Secteurs alignés aux piliers de développement de l'Etat
Mode de financement :	conjoint 80% OAPI / 20% soumissionnaire

3 CRITERES D'ELIGIBILITE

3.1 PROFIL DU CANDIDAT

Toute entité local exerçant une activité dans un Etat membre de l'OAPI

Il peut s'agir :

- des administrations locales (ou collectivités territoriales) ;
- des organisations communautaires de développement ;
- des GICs (Groupes d'Initiatives Communes) ;
- des ONGs locales qui contribuent au développement ;
- des centres de recherche et école de formation professionnelle ;
- des établissements publics à caractère industriel, commercial ;
- des clusters d'artisans ou des producteurs.

3.2 NATURE DU PROJET

Le projet doit être structurant dans le sens où il contribue à la mise en place d'organisations, de réseaux ou d'outils ayant un impact sur le développement d'une communauté, d'une filière ou d'un territoire.

De façon plus spécifique :

- Le projet doit être une composante d'un projet collaboratif et structurant ;
- Le projet doit avoir un impact sur le développement social et économique, des communautés, des groupements d'artisans, des producteurs, des innovateurs, etc.
- Le projet doit mettre en valeur la propriété intellectuelle.

3.3 CONDITIONS A REMPLIR PAR LES CANDIDATS

- Être une entité reconnue et opérationnelle dans un des Etats membres de l'OAPI ;
- Être actif dans son domaine d'activités depuis au moins cinq ans ;

- Justifier d'une expérience dans la gestion des projets ;
- Disposer le cas échéant des états financiers des trois dernières années certifiées ;
- Avoir comme sponsor¹ la Structure Nationale de Liaison de L'OAPI de votre pays d'origine ;
- Présenter un projet exécutable dans un délai maximum de 36 mois ;
- Obtenir une lettre de transmission du dossier de candidature par la SNL ;
- Joindre au dossier le formulaire de candidature dûment rempli du programme PFPSPI-2024.

3.4 SOUMISSIONS

Les soumissionnaires sont invités à transmettre leur dossier de candidature au plus tard **le 15 août 2024** à l'OAPI, en dossier physique ou numérique à l'adresse suivante oapi@oapi.int.

¹ La sponsor qui peut être la SNL, travaille avec l'organisme candidat à la formulation de sa demande, et l'acheminement de son dossier. Il pourrait également suivant les modalités définies entre les parties contribuer à la mise en œuvre du projet